



**SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE**  
des Instituteurs, Professeurs d'écoles et PEGC  
Section de la CREUSE

-----  
432 - Maison des Associations et des Syndicats  
Immeuble de Braconne  
23000 - GUERET  
Téléphone : 05 55 41 04 81 / 06 30 17 47 53  
E-mail : [snu23@snuipp.fr](mailto:snu23@snuipp.fr)

Guéret, le 4 février 2021

Monsieur le Directeur Académique  
des Services Départementaux  
de l'Éducation Nationale de la Creuse

Objet : lettre ouverte relative à la préparation de la carte scolaire

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Les opérations de carte scolaire approchent avec un Comité Technique départemental programmé le jeudi 25 février. Le département est une nouvelle fois amputé d'un poste pour une baisse attendue de seulement 15 élèves.

Les départements de la Corrèze et de la Haute Vienne, dans un calendrier plus contraint que le nôtre, ont pris le temps de faire vivre le dialogue social en organisant un groupe de travail préparatoire au CTSD. A ce jour, nous sommes le seul département de l'Académie à ne pas avoir de groupe de travail afin de discuter des orientations de carte scolaire au regard des besoins identifiés. Le CTSD du 17 novembre 2020 qui a dressé un bilan de la rentrée scolaire a adopté à l'unanimité l'avis suivant :

*« Le CTSD de la Creuse fait le constat que le département :*

- ne peut pas aujourd'hui garantir la continuité du Service Public d'Éducation par la présence d'un enseignant chaque jour dans chaque classe du département (des classes sont fermées faute de personnels),*
- ne peut pas apporter les aides attendues aux Élèves à Besoins Éducatifs Particuliers à hauteur des besoins évalués,*
- n'est pas en mesure de garantir les décharges de direction statutaires aux directrices et directeurs d'école ni de dégager les marges dont il est question dans la circulaire du 25 août 2020 pour des jours de décharges supplémentaires en fonction des besoins.*

*En conséquence, le CTSD demande au Ministère d'abonder les capacités du département sans délai afin de pouvoir répondre à ces trois objectifs ».*

Depuis, le CDEN du 10 décembre 2020 a fait le constat d'une dégradation continue du Service Public d'Éducation Nationale dans le département. En effet, cette dégradation est accélérée par la crise sanitaire qui augmente autant les besoins de remplacement que les besoins des élèves les plus fragiles.

Par ailleurs, ces difficultés sont expliquées par l'analyse des documents fournis par le rectorat qui mettent en évidence une dégradation continue et forte des moyens de remplacement effectivement alloués au département.

Enfin, alors que les autorités académiques considèrent la baisse démographique comme une forme d'allocation de moyens (sous entendant que la baisse démographique implique « arithmétiquement » des fermetures de classes, postulat contredit par la réalité observée), nous avons pris connaissance de la position exprimée par Madame Nathalie Elimas, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports, chargée de l'Éducation Prioritaire. En qualité de représentante du Ministre Blanquer, elle a déclaré devant le Sénat (assemblée qui représente les collectivités locales au sein de nos institutions) : « depuis la rentrée 2020, aucune fermeture de classe ne s'est faite dans les communes de moins de 5000 habitants sans l'accord du Maire. Il n'y a pas de raison que cela change ». Il s'agit là d'une forme d'engagement du gouvernement devant les représentants des collectivités locales qui devra logiquement être mis en œuvre dans notre département.

Dans ce contexte, et alors que le département devrait rendre un poste à l'Académie, il semble compliqué à la fois de :

- répondre aux besoins mis en évidence par la communauté éducative lors du CDEN du 10 décembre,
- tenir les engagements du Ministre notamment en matière d'évolution des décharges de direction des directrices et directeurs d'école,
- mettre en œuvre les priorités affichées par Madame la Rectrice

C'est pourquoi, il nous semble nécessaire de :

- tenir un groupe de travail en amont du CTSD, à moins que vous fassiez le choix de renoncer à prendre en compte l'avis des représentants des personnels, qui font vivre l'école au quotidien, pour élaborer la carte scolaire,
- solliciter des moyens auprès du Ministère afin de mettre en œuvre dans notre département les engagements pris dans le contexte qu'a posé la Secrétaire d'État devant les sénateurs.

Ainsi, pour le SNUipp-FSU23, les 220 postes qui n'ont pas été ventilés dans les académies par le Ministère doivent être utilisés pour permettre de mettre effectivement en œuvre les orientations proposées dans notre département. A défaut, vous prenez le risque d'exacerber des tensions fortes entre les usagers et l'institution scolaire dont chacun peut constater aujourd'hui qu'elle n'est plus en mesure d'assurer en tout point du département la continuité du Service Public d'Éducation.

Dans l'attente de vous lire et restant à votre disposition pour engager le nécessaire dialogue dans le cadre de la préparation de la rentrée 2021, nous vous prions de recevoir, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, l'expression de nos sincères salutations.

Le secrétaire départemental  
Luc Marquès

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'L' and 'M' followed by the name 'LUC MARQUÈS' written in capital letters.